

AU CONSEIL GENERAL DE PREVONLOUP

Préavis municipal concernant les comptes 2011 de la commune de Prévonloup

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité soumet à votre approbation les comptes 2011 de la commune de Prévonloup.

Les comptes 2011 de la commune de Prévonloup se présentent comme suit :

Excédent des revenus	Fr.	42'332.55
Attribution aux réserves	Fr.	76'500.00
Total des revenus	Fr.	502'836.74
Total des charges	Fr.	460'504.19

Le budget 2011 prévoyait un excédent de charges de Fr. 36'955.-, les comptes 2011 présentent un excédent de revenu de Fr. 42'332.55 qui s'explique entre autre par des rentrées fiscales et des retours de péréquation plus élevés que prévus ainsi qu'une participation à l'AISMLE (Association intercommunale scolaire Moudon Lucens et environs) diminuée suite à une nouvelle répartition des frais de transports.

La Municipalité demande au Conseil général d'approuver les comptes 2011 de la commune de Prévonloup.

La Municipalité vous remercie à l'avance et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Prévonloup, vu le préavis municipal N° 04-2012, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, après avoir entendu le rapport de la commission de gestion,

décide

d'approuver les comptes 2011 de la commune de Prévonloup

Le municipal responsable : Alain Michel

Approuvé par la Municipalité dans sa séance extraordinaire du 03 mai 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

Alain Michel

TO NO SE LA SE LA

La secrétaire

Isabelle Christinet